

REPUBLIQUE FRANCAISE						
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES						
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE						
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016 à 18h00						
Salle de Conférence du Palais d'Auron, Boulevard Lamarck, à BOURGES						
COURRIER ARRIVÉ						
Nombre membres en exercice	30	Président JAN. 2017	Pouvoirs	Excusés (hors Pouvoir)	Absents	Date de la convocation
	32	36	8	2	3	05 décembre 2016
Mairie de Berry Bouy						

Présents : Pascal BLANC, Aymar de GERMAY, Daniel BEZARD, Maxime CAMUZAT, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN, Corinne SUPLIE, Rodolphe BESTAZZONI, Robert HUCHINS, Denis POYET, Alain MAZÉ, Catherine VIAU, Véronique FENOLL, Nathalie BONNEFOY, Marie-Odile SVABEK, Pierre-Antoine GUINOT, Danièle SERRE, Bénédicte BERGERAULT, Annie MORDANT, Frédéric CHARPAGNE, Christelle PRENOIS, Eric MESEGUER, Irène FELIX, Jean-Michel GUERNEAU, Gérard FRAGNIER, Agnès SINSOULIER, Kévin GUEGUEN, Agnès MENEZ, Françoise CAMPAGNE, Olivier ALLEZARD, Paulette PIETU, Mirette GARON, Olivier PERRIN, Martine DANCHOT, Philippe JOLIVET, Roland GOGUERY

Excusés : Bernard BILLOT, Benoit CHALON

Absents : Catherine PELLERIN, Yannick BEDIN, Nadine MOREAU

Pouvoirs : Daniel GRAVELET à Robert HUCHINS, Philippe MERCIER à Pascal BLANC, Marcella MICHEL à Marie-Odile SVABEK, Philippe MOUSNY à Pierre-Antoine GUINOT, Martial REBEYROL à Danièle SERRE, Wladimir d'ORMESSON à Aymar de GERMAY, Audrey DI PRIMA à Véronique FENOLL, Marie-Hélène BIGUIER à Jean-Michel GUERNEAU, Emmanuel DUMARÇAY à Olivier ALLEZARD

Monsieur Kévin GUEGUEN et Monsieur Frédéric CHARPAGNE sont désignés secrétaires de séance.

Domaine : Décisions budgétaires - Tarifs 7.1.8

- 42 -

Eau - Fixation des tarifs 2017

Président de séance : Monsieur Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau, Assainissement, Incendie et Secours, Collecte et Traitement des Déchets et de la Commission Économie, Finances, Prospective, Contractualisation du 28 novembre 2016 ;

Considérant que la proposition du Budget Primitif 2017 pour le Service de l'Eau a été établie sur la base d'une augmentation tarifaire annuelle de 1% pour les communes en régie (Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle Saint Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint Doulchard, Saint Germain du Puy, Saint Just, Saint Michel de Volangis et Trouy).

Considérant que les tarifs des communes de Lissay-Lochy et de Vorly faisant l'objet d'une délégation de service public ont été augmentés de façon équivalente pour la part collectivité.

Il est proposé aux Conseillers Communautaires d'approuver ces tarifs.

I - GESTION EN REGIE (tarifs HT)

1 - Part abonnement

Secteurs de : ANNOIX, ARÇAY, BERRY-BOUY, BOURGES, LA CHAPELLE SAINT URSIN, LE SUBDRAY, MARMAGNE, MORTHOMIERS, PLAIMPED-GIVAUDINS, SAINT DOULCHARD, SAINT GERMAIN DU PUY, SAINT JUST, SAINT MICHEL DE VOLANGIS ET TROUY.

	Location compteur	Frais fixes	Total
Ø 15	10,82 €	26,05 €	36,87 €
Ø 20	14,08 €	26,05 €	40,11 €
Ø 25-30	30,45 €	26,05 €	56,50 €
Ø 40	47,67 €	26,05 €	73,72 €
Ø 50-60-65	118,44 €	26,05 €	144,49 €
Ø 80	215,28 €	26,05 €	241,33 €
Ø 100	327,66 €	26,05 €	353,71 €
Ø 150	417,13 €	26,05 €	443,18 €

2 – Frais d'accès au Service de l'Eau

Pour tous les secteurs en régie : 30,73 €

3 – Redevance prélèvement

Pour tous les secteurs en régie : 0,052 €/m³

4 – Bâtiments communaux

Pour tous les secteurs en régie : 1,61 €/m³

5 – Part variable *PRIX EAU*

Secteurs de : ANNOIX, ARCAV, BERRY-BOUY, BOURGES, LA CHAPELLE SAINT URSIN, LE SUBDRAY, MARMAGNE, MORTHOMIERS, PLAIMPIED-GIVAUDINS, SAINT DOULCHARD, SAINT GERMAIN DU PUY, SAINT JUST, SAINT MICHEL DE VOLANGIS ET TROUY.
1,61 €/m³

II – GESTION EN DELEGATION (tarifs HT part Collectivité)

1 – Part abonnement

Secteurs LISSAY-LOCHY et VORLY

Abonnement	€/an
Ø 15	27,76
Ø 20	41,56
Ø 30	61,86
Ø 40	61,86
Ø 60	61,86
Ø 80	61,86
Ø 100	61,86

2 – Part variable

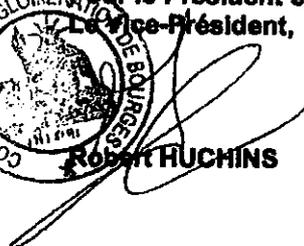
Secteurs LISSAY-LOCHY et VORLY

Consommations (en m ³)	€/m ³
De 1 à 100	0,335
De 101 à 300	0,303
De 301 à 500	0,279
De 501 à 1 000	0,222
1 001 et plus	0,175

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver les tarifs ci-dessus énoncés.

Monsieur Robert HUCHINS rapporteur entendu, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,
adopte la question à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait à Bourges, le 13 décembre 2016

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Robert HUCHINS



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
Dépôt Préfecture le Publication du

19 DEC. 2016

19 DEC. 2016

Pour le Président et par délégation,
La Responsable Service des Assemblées,
Evelyne WATTECAMPS



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Communauté d'Agglomération de Bourges - Suite de la délibération n°42 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016